

Le Président,

- Vu le Code de l'Éducation ;
- Vu l'article 53 modifié du décret 91-1197 du 27 novembre 1991 organisant la profession d'Avocat ;
- Vu le décret 2016-1389 du 17 octobre 2016 – Article 4 modifiant les conditions d'accès au Centre Régional de Formation Professionnelle des Avocats (CRFPA) ;
- Vu l'arrêté du 17 octobre 2016 fixant le programme et modalités de l'examen d'accès au CRFPA ;
- Vu les statuts de l'Université Polytechnique Hauts-de-France (UPHF) ;
- Vu les statuts de l'Institut Sociétés et Humanités et plus particulièrement l'article 16 relatif à l'unité académique « Droit et administration publique »;

Arrête

Article 1 Pour l'année universitaire **2024-2025**, le jury d'examen d'accès au CRFPA est constitué des membres suivants :

1. PROFESSEURS DES UNIVERSITES OU MAÎTRES DE CONFERENCES ET PERSONNELS ASSIMILES EN CHARGE D'UN ENSEIGNEMENT JURIDIQUE

Ont été désignés par le responsable du centre :

- Titulaires : Monsieur Nicolas LEBLOND, Professeur des universités, Président de jury,
Madame Solange SEGALA - DE CARBONNIERES, Professeure,
- Suppléants : Monsieur Stéphane MICHEL, Maître de Conférences habilité à diriger les recherches
Monsieur Guillaume MILLEROUX, Maître de Conférences habilité à diriger les recherches

2. MAGISTRATS

2.1. MAGISTRATS DE L'ORDRE JUDICIAIRE

ont été désignés conjointement par le Premier Président de la Cour d'Appel de Douai et le Procureur Général près ladite Cour d'appel :

- Titulaire : Monsieur Pascal CARLIER, Président de Chambre à la Cour d'Appel de Douai;
- Suppléant : Monsieur Thomas COMBEXELLE, substitut placé auprès du Procureur Général.

2.2. MAGISTRAT DE L'ORDRE ADMINISTRATIF

Ont été désignés par le Président de la Cour administrative d'appel de Douai :

- Titulaire : Madame Christelle MICHEL, Conseillère au Tribunal administratif de Lille
- Suppléant : Madame Fabienne BONHOMME, Première conseillère au Tribunal administratif de Lille.

3. AVOCATS

Ont été désignés par le bâtonnier de l'ordre des avocats de Valenciennes sur sollicitation de la Conférence de l'Ordre des Bâtonniers des Hauts de France :

- Titulaires :
Maître Hervé DELPLANQUE du Barreau de Valenciennes
Maître Mélanie O'BRIEN du Barreau de Valenciennes
Maître Aude BREMBOR du Barreau de Valenciennes
- Suppléants :
Maître Lucie DELPORTE du Barreau de Valenciennes
Maître Cédric BLIN du Barreau de Valenciennes
Maître Dorothee FIEVET du Barreau de Valenciennes

4. ENSEIGNANTS LANGUES ETRANGERES

Ont été désignées par le responsable du centre :

Madame Jane LAURO, Professeur certifiée
Madame Françoise BLAS, Professeur certifiée

5. SECRETARIAT DU JURY

Madame Laura CARPENTIER, Agent administratif

Article 2 Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 Le présent arrêté est soumis à publicité : il est affiché de façon permanente dans un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers au sein de l'institut, et publié au recueil des actes réglementaires tenus par la Direction Générale.

Article 4 Madame Sophie CORIOLAND, maître de conférences, coordinatrice de l'Institut d'Etudes Judiciaires et responsable du centre d'examen, est chargée de l'application du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 17 juillet 2024

Le Président de l'Université
Professeur Abdelhakim ARTIBA



The image shows a handwritten signature in blue ink to the left of a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'UNIVERSITE POLYTECHNIQUE HAUTS-DE-FRANCE' around the perimeter and 'Université Polytechnique HAUTS-DE-FRANCE' in the center.